



# Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : ROUEN

Établissement : Université de Rouen

Demande n° S3LP12002173

Dénomination nationale : Assurance, Banque, Finance

Spécialité : Assurances

## Présentation de la spécialité

L'objectif de cette licence professionnelle est de former des étudiants ayant initialement un profil commercial aux métiers d'agents généraux ou de salariés dans des sociétés de courtage, par l'intermédiaire d'une formation juridique et technique portant sur la connaissance des catégories et contrats d'assurance et des outils juridiques. Elle est portée par l'UFR « Droit, sciences économiques et gestion ».

## Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	18
Taux de réussite	80 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	100 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	46 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans)	90 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence professionnelle « Assurances » de l'Université de Rouen est une formation dont le contenu pédagogique est solide et bien adapté aux exigences du secteur. Les partenariats avec le secteur professionnel de l'assurance sont développés tant au plan des enseignements que de la politique des stages, même si on peut souhaiter que soit renforcée leur participation au pilotage de la formation et à son évolution. L'équipe universitaire est elle-même fortement investie dans le champ professionnel de l'assurance.

Ayant déjà une certaine ancienneté, sans que l'on puisse aisément trouver dans le dossier sa date d'ouverture, son bilan apparaît globalement positif en termes de réussite et d'insertion, mais il est difficile d'être plus affirmatif, le dossier étant souvent imprécis, voire lacunaire. Les variations relativement importantes des effectifs, des taux de réussite (un peu faibles) auraient mérité d'être explicités ; on peut ainsi s'interroger sur la place importante donnée à l'examen terminal dans cette licence.



Les données sur l'insertion professionnelle sont difficilement exploitables du fait de taux de réponse anormalement faibles pour ce genre de formation. Le pilotage de la formation n'est pas suffisamment précisé, que ce soit au niveau de l'équipe pédagogique ou au niveau du conseil de perfectionnement. On peut y voir une des causes de la faible intégration des résultats de l'auto-évaluation dans le dossier déposé.

Ayant une bonne attractivité (4 à 5 fois plus de candidats que de places), cette licence avait jusque-là recruté exclusivement des titulaires de DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) ou de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) du domaine commercial. Une évolution est en cours afin de favoriser l'entrée d'étudiants venus des licences de Droit ou d'AES (Administration Economique et Sociale). On peut penser que les prévisions en forte hausse des effectifs sont corrélées à cet élargissement du recrutement.

- Points forts :
  - La bonne adéquation avec les exigences du secteur professionnel.
  - Les liens étroits avec les professionnels de l'assurance (et de la banque).
  - L'insertion professionnelle semble satisfaisante (même si insuffisamment renseignée).
  
- Points faibles :
  - Un pilotage insuffisamment structuré et resserré pour une formation professionnelle plutôt exigeante (donner un bagage juridique à des étudiants venant des formations commerciales).
  - Une insuffisante intégration des acteurs du secteur professionnel au diagnostic de la formation et à l'exploration d'axes de progrès.
  - L'absence de positionnement par rapport à la question de la formation en alternance, mode d'étude apprécié dans ce secteur professionnel.
  - Les imprécisions du dossier.

## Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'assurer un suivi plus étroit de l'insertion professionnelle des diplômés et de développer la participation des professionnels dans le fonctionnement de la spécialité (évaluation de la qualité pédagogique et mise en place d'axes de progrès). Un renforcement du contrôle continu associé à un pilotage plus serré de la formation pourrait réduire un taux d'échec qui à défaut d'être dramatique peut et doit être analysé. L'ouverture à l'alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation) serait une piste à explorer au cours du prochain contrat.